

FORMATION BABY-SITTING

Du lundi 7 au mercredi 9 juillet 2025

Mairie de quartier les Bruyères - 2 allée Marc-Birkigt - 92270 Bois-Colombes

- Pour les 15/20 ans
- 10 places disponibles
- Formation gratuite
- Une attestation de formation sera remise aux stagiaires

Objectifs de la formation

- Connaître ses responsabilités et ses obligations ;
- Apprendre les principales étapes du développement d'un bébé et d'un petit enfant, ainsi que leurs besoins essentiels ;
- Identifier les rythmes, cycles, stades et besoins de l'enfant ;
- Connaître les besoins d'hygiène de l'enfant ;
- Apprendre les jeux et activités adaptés aux enfants ;
- Reconnaître les dangers pour prévenir les accidents ;
- Acquérir les gestes d'urgence ;
- Réagir correctement en cas de difficulté...

Contenu des modules

JOUR 1

Matinée de 9h à 12h :

- Présentation des jeunes, des intervenants, des modules
- Les premiers contacts avec l'enfants et ses parents
- La législation du travail

Après-midi de 13h30 à 16h30 :

- Les techniques de puériculture et le développement psychomoteur

JOUR 2

Matinée de 9h à 12h :

- Accueil dans un ALSH de la ville

Après-midi de 13h30 à 16h30 :

- Visite de la médiathèque
- Quelles activités faire avec des enfants

JOUR 3

Matinée de 9h à 12h :

- Les gestes de premiers secours (Protection civile)

Après-midi de 13h30 à 16h30 :

- La prévention des accidents domestiques
- Enfants en danger, reconnaître et alerter
- Retour et bilan de la formation



FORMATION BABY-SITTING

Du lundi 7 au mercredi 9 juillet 2025

Mairie de quartier les Bruyères - 2 allée Marc-Birkigt - 92270 Bois-Colombes

- Pour les 15/20 ans
- 10 places disponibles
- Formation gratuite
- Une attestation de formation sera remise aux stagiaires

Objectifs de la formation

- Connaître ses responsabilités et ses obligations ;
- Apprendre les principales étapes du développement d'un bébé et d'un petit enfant, ainsi que leurs besoins essentiels ;
- Identifier les rythmes, cycles, stades et besoins de l'enfant ;
- Connaître les besoins d'hygiène de l'enfant ;
- Apprendre les jeux et activités adaptés aux enfants ;
- Reconnaître les dangers pour prévenir les accidents ;
- Acquérir les gestes d'urgence ;
- Réagir correctement en cas de difficulté...

Contenu des modules

JOUR 1

Matinée de 9h à 12h :

- Présentation des jeunes, des intervenants, des modules
- Les premiers contacts avec l'enfants et ses parents
- La législation du travail

Après-midi de 13h30 à 16h30 :

- Les techniques de puériculture et le développement psychomoteur

JOUR 2

Matinée de 9h à 12h :

- Accueil dans un ALSH de la ville

Après-midi de 13h30 à 16h30 :

- Visite de la médiathèque
- Quelles activités faire avec des enfants

JOUR 3

Matinée de 9h à 12h :

- Les gestes de premiers secours (Protection civile)

Après-midi de 13h30 à 16h30 :

- La prévention des accidents domestiques
- Enfants en danger, reconnaître et alerter
- Retour et bilan de la formation



Règlement :

Le présent règlement vise à informer les candidats des modalités d'inscription et du déroulement de la formation.

Article 1 : âge

La formation s'adresse aux jeunes bois-colombiens de 15 à 20 ans. L'âge est apprécié à la date limite de dépôt de dossier. Les candidats mineurs doivent présenter l'autorisation parentale signée.

Article 2 : sélection

Le nombre de places est limité à 10 stagiaires par session de formation. La priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Les personnes sur liste d'attente seront prioritaires pour les prochaines formations mises en place si elles renouvellent leur demande de participation à la formation.

Article 3 : dépôt des dossiers

Les candidatures complètes sont à déposer au plus tard le **mercredi 25 juin 2025**, à la Structure information jeunesse, 79, rue Charles-Duflos, 92270 Bois-Colombes ou par e-mail à sij@bois-colombes.com.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 4 : organisation de la formation

La formation se déroulera les **7, 8 et 9 juillet 2025**.

La formation SEN (secours enfant et nourrisson) sera dispensée par un organisme habilité à la formation aux premiers secours.

La présence des candidats est impérative durant l'intégralité de la formation.

Seul l'organisme de formation pourra valider ou non le diplôme des candidats suite à l'évaluation de fin de formation.

En cas d'absence à la formation, le candidat devra avertir la structure information jeunesse.

Article 5 : Coût de la formation

La formation est gratuite pour les participants.

"La formation baby-sitting dispensée par la Ville ne vaut ni diplôme ni attestation de capacité. La ville de Bois-Colombes n'opère pas de présélection de baby-sitter et n'intervient pas dans le choix opéré par les parents."

Date :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")



Structure Information Jeunesse
Espace Duflos

79, rue Charles-Duflos - 92270 Bois-Colombes

Plus d'information : 01 84 11 74 48 / sij@bois-colombes.com



Règlement :

Le présent règlement vise à informer les candidats des modalités d'inscription et du déroulement de la formation.

Article 1 : âge

La formation s'adresse aux jeunes bois-colombiens de 15 à 20 ans. L'âge est apprécié à la date limite de dépôt de dossier. Les candidats mineurs doivent présenter l'autorisation parentale signée.

Article 2 : sélection

Le nombre de places est limité à 10 stagiaires par session de formation. La priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Les personnes sur liste d'attente seront prioritaires pour les prochaines formations mises en place si elles renouvellent leur demande de participation à la formation.

Article 3 : dépôt des dossiers

Les candidatures complètes sont à déposer au plus tard le **mercredi 25 juin 2025**, à la Structure information jeunesse, 79, rue Charles-Duflos, 92270 Bois-Colombes ou par e-mail à sij@bois-colombes.com.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 4 : organisation de la formation

La formation se déroulera les **7, 8 et 9 juillet 2025**.

La formation SEN (secours enfant et nourrisson) sera dispensée par un organisme habilité à la formation aux premiers secours.

La présence des candidats est impérative durant l'intégralité de la formation.

Seul l'organisme de formation pourra valider ou non le diplôme des candidats suite à l'évaluation de fin de formation.

En cas d'absence à la formation, le candidat devra avertir la structure information jeunesse.

Article 5 : Coût de la formation

La formation est gratuite pour les participants.

"La formation baby-sitting dispensée par la Ville ne vaut ni diplôme ni attestation de capacité. La ville de Bois-Colombes n'opère pas de présélection de baby-sitter et n'intervient pas dans le choix opéré par les parents."

Date :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")



Structure Information Jeunesse
Espace Duflos

79, rue Charles-Duflos - 92270 Bois-Colombes

Plus d'information : 01 84 11 74 48 / sij@bois-colombes.com

